

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE

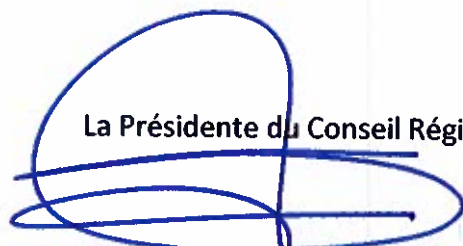
VU l'article L.4231-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les statuts du GIP Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin

ARRETE :

- ARTICLE 1 :** **Monsieur Laurent DEJOIE** est désigné en qualité de représentant de la Présidente de la Région des Pays de la Loire au sein du GIP Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin.
- ARTICLE 2 :** Le présent arrêté est notifié à l'intéressé. Il entre en vigueur après sa transmission au représentant de l'État dans la région et au lendemain de sa publication électronique.
- ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de son exécution.

Fait à Nantes, le **27 SEP. 2022**

Accusé de réception en préfecture
044-234400034-20220927-2022_09_A-AI
Date de télétransmission : 27/09/2022
Date de réception préfecture : 27/09/2022



La Présidente du Conseil Régional

Christelle MORANÇAIS

Publié sur le site de la Région des Pays de la Loire le 30/09/2022